



VILLE DE
LA TOUR-DE-PEILZ
Municipalité

COMMUNICATION MUNICIPALE No 4/2009

le 18 mars 2009

Concerne :

Décompte final « Mise en place d'un pavillon de deux classes provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air »

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la mise en place d'un pavillon de deux classes provisoires sur le terrain du collège de Bel-Air, nous vous communiquons le décompte final suivant :

Crédit accordé par le Conseil communal par le préavis municipal N° 02/2007	198'000.00
Montant total des travaux exécutés	176'433.65
Solde non utilisé	21'566.35

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic : Le secrétaire :





Nicole Rimella Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité le 2 mars 2009

